



# « VACANCES FAMILLE » - RESERVATIONS OUVERTES

## COMMENT BENEFICIER DES AVANTAGES ET DE LA SUBVENTION ?

Pour l'année 2020, la SRIAS Normandie a renouvelé son partenariat avec Odalys Vacances. Cette convention a été signée afin de faire bénéficier les agents de la fonction publique d'État de Normandie d'offres promotionnelles du partenaire cumulables avec une subvention octroyée par la SRIAS Normandie.

# ① IMPORTANT ①

IL EST CONSEILLE DE LIRE ATTENTIVEMENT CETTE NOTE ET DE PRENDRE CONNAISSANCE DES AFFICHETTES TRANSMISES PAR MAIL VIA LES CORRESPONDANTS SOCIAUX ET/OU DE LIRE LES INFORMATIONS INSCRITES SUR LE SITE DE LA PREFECTURE DE REGION.

IL EST INUTILE DE JOINDRE LES CORRESPONDANTS DE LA SRIAS. SEULE LA PLATEFORME ODALYS EST EN MESURE DE REPONDRE AUX DEMANDES DE RESERVATIONS.

### LES RÉDUCTIONS APPLICABLES D'OFFICE

Réduction accordée sur les brochures ODALYS vacances : - 10 %\*T.T.C à - 28%

Réduction valable toutes périodes et toutes destinations, sur l'hébergement en camping et en résidence.

Réduction cumulable avec nos remises brochures et avec une sélection de promotions de dernière minute du site internet et sur stock dédié.

**10% de réduction applicables également** sur les services proposés dans la brochure (à réserver et régler avant départ) :

- Les paniers des vacances.
- Les formules restauration (7 dîners ou demi-pension).
- \* Hors souscription de l'assurance annulation, Taxes aéroport, frais de dossier, location de matériel de ski et forfaits remontées mécaniques.

Toutes les réductions mentionnées ci-dessus sont cumulables avec la subvention SRIAS.















#### LES MODALITÉS DU CALCUL DU QF ET DE L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

Modalités de calcul établies en fonction du quotient familial. L'agent devra calculer son QF de la façon suivante et le fournir au partenaire :

## Revenu fiscale de référence N-1 Nbre de parts du foyer

Ensuite, le partenaire ODALYS VACANCES validera ou non la déduction de la subvention en fonction des documents fournis et de la formule suivante :

QF inférieur à 15000 € =

• QF entre 15 001 € et 20 000 € =

• QF supérieur à 20 000 € =

subvention attribuée par la SRIAS Normandie de 300 € suvbention attribuée par la SRIAS Normandie de 200 € subvention attribuée par la SRIAS Normandie de 100 €

### Les conditions à respecter pour effectuer une réservation

Pour pouvoir prétendre à la subvention, l'agent devra fournir l'ensemble des pièces demandées par le partenaire lors de la pré-réservation.

« Pour tout dossier et quel que soit le montant de la subvention et du total, un reste à charge forfaitaire de 50 € par dossier sera dû. »

L'agent devra obligatoirement contacter le partenaire ODALYS **par téléphone** pour effectuer un premier échange et éventuellement la pré-réservation. Il pourra au préalable consulter le site internet : <a href="https://www.odalys-vacances.com/">https://www.odalys-vacances.com/</a>, flyers et/ou catalogues, afin d'y récupérer l'offre du moment et l'indiquer ensuite à la plateforme dédiée uniquement à la SRIAS Normandie.

Pour toute réservation, l'agent contacte le partenaire uniquement par téléphone au :

04 42 25 99 99

En précisant le CODE partenaire unique (valable pour l'ensemble de la région) : 76SRIAS

Εt

En précisant l'offre sur laquelle il souhaite émettre une pré-réservation.

Un numéro d'option est ensuite transmis à l'agent.

Un personnel de la plateforme ODALYS dédié aux agents de la SRIAS suivra votre demande du début à la fin de la réservation. Il accompagnera l'agent dans toutes ses démarches.

Pour confirmer la réservation, il est demandé par le partenaire sous 04 jours :

- Un acompte de 25% réglé par l'agent ainsi qu'un justificatif d'appartenance (copie en tête du bulletin de salaire, copie d'un badge professionnel...) + les frais de dossier et assurance annulation (si souscrite)
- Le solde sera à régler un mois avant le départ de l'agent.
- Les documents seront envoyés par Odalys directement à l'adresse personnelle de l'agent.

Paiement par chèque à l'ordre de : Odalys ou par Carte Bleue sur simple appel téléphonique (Chèques vacances (ANCV), Chèques Cadhoc et Tir Groupé ac













